



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le **- 5 NOV. 2020**

N° Réf : MEFI-D20-09111

Mesdames, Messieurs,

L'accélération brutale de la propagation de la Covid 19 a conduit le Gouvernement à prendre de nouvelles mesures pour limiter les conséquences de cette seconde vague épidémique. Un confinement adapté a donc été décidé, en tirant les enseignements de la première vague et en préservant notre droit à se soigner, travailler, s'éduquer, se former.

Nous sommes face à un double défi, sanitaire et économique.

Sur le plan sanitaire, la situation justifie la mise en place de mesures exceptionnelles et donc de ce second confinement. Nous bénéficions néanmoins de l'expérience acquise depuis le printemps. Des protocoles sanitaires ont été mis en place dans chaque secteur et permettent la poursuite d'activité en sécurité, dans le strict respect des gestes barrière. Le télétravail doit également être fortement intensifié lorsque cela est possible.

Sur le plan économique, nous nous devons d'assurer la poursuite de l'activité du pays. C'est essentiel : il n'y a pas de système sanitaire fort sans économie forte. Toutes les entreprises, toutes les activités qui ne sont pas fermées administrativement doivent pouvoir poursuivre leur activité tout en assurant la protection de leurs salariés. Il est de notre devoir collectif d'éviter, malgré les conditions difficiles, que l'économie s'arrête à nouveau.

Nous avons tous les atouts pour surmonter ensemble ces défis, à condition que chacun se mobilise, car l'économie ne peut être découpée en secteurs plus ou moins essentiels : chaque secteur est un maillon d'une chaîne plus vaste, indispensable au bon fonctionnement des autres secteurs. L'industrie automobile, en incluant toute la chaîne d'approvisionnement et les services associés, en fait naturellement partie. C'est pourquoi nous nous permettons de nous adresser directement à vous, qui travaillez dans ce secteur.

La période de confinement du printemps dernier s'est traduite par un arrêt brutal des ventes et des livraisons, et donc par un arrêt quasi-total de la production automobile. Le 26 mai 2020, le gouvernement a mis en place un plan de soutien à la filière automobile, que le plan de relance est

1/2

depuis venu renforcer, pour stimuler la reprise d'activité. Grâce à la forte mobilisation de chacun d'entre vous, les premiers résultats ont été très encourageants.

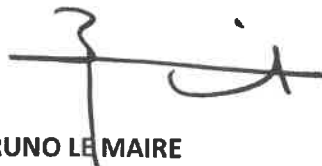
En cette phase de second confinement, le gouvernement a fait le choix d'autoriser les retraits de commandes de véhicules pour permettre la continuité de l'activité de la filière dans son ensemble. L'attestation de déplacement dérogatoire prévoit désormais explicitement la possibilité de se déplacer pour aller retirer une commande : cela s'applique au secteur automobile. Par ailleurs, comme durant le premier confinement, les garages, la réparation automobile et l'activité d'après-vente sont des activités considérées comme essentielles, donc autorisées.

La continuité des activités de fabrication, de vente et de services liés à l'automobile est en effet importante pour le bon fonctionnement économique de notre pays, mais également de votre secteur d'activité et de votre territoire.

Dès le début de la crise, votre filière a fait preuve de réactivité et de solidité face à l'épreuve. Nous tenions à saluer votre engagement ainsi qu'à vous adresser ce message d'encouragement et de reconnaissance du Gouvernement. Par notre solidarité, notre mobilisation et notre sens des responsabilités, chacun d'entre nous possède une partie de la solution pour faire face ensemble à cette crise.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Bien au contraire,



BRUNO LE MAIRE

Ministre de l'Économie, des Finances
et de la Relance



Agnès PANNIER-RUNACHER

Ministre déléguée auprès du ministre de
l'Économie, des Finances et de la Relance,
chargée de l'industrie